

Il est de la nature de la justice de rendre à chacun ce qui est sien, et de ne point souffrir que l'on s'en empare sans son consentement. C'est pourquoi le Prince ne peut pas donner à son peuple, sans son consentement, ce qui est à son peuple, et de le vendre à un autre Prince, ou à une autre Nation, sans son consentement.

Il est de la nature de la justice de rendre à chacun ce qui est sien, et de ne point souffrir que l'on s'en empare sans son consentement. C'est pourquoi le Prince ne peut pas donner à son peuple, sans son consentement, ce qui est à son peuple, et de le vendre à un autre Prince, ou à une autre Nation, sans son consentement.

Il est de la nature de la justice de rendre à chacun ce qui est sien, et de ne point souffrir que l'on s'en empare sans son consentement. C'est pourquoi le Prince ne peut pas donner à son peuple, sans son consentement, ce qui est à son peuple, et de le vendre à un autre Prince, ou à une autre Nation, sans son consentement.



Handwritten signature or name, possibly 'Robert de la Roche' or similar, written in cursive script.

LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF CHICAGO
1892

[The following text is extremely faint and largely illegible due to fading and bleed-through from the reverse side of the page. It appears to be a list or index of entries, possibly related to the library's collection.]